

La lettre d'information du cluster

Chers adhérents et partenaires,

Comme pressenti, le deuxième trimestre aura été une période plus calme que d'accoutumée, compte tenu du renouvellement des institutions. Nous espérons qu'avec la nomination des différentes institutions (Province, Congrès et Gouvernement), les dossiers que nous portons pourront être relancés.

A souligner néanmoins, la signature de l'accord de filière solaire thermique le 9 mai 2019 en présence du Président du Gouvernement, de la Présidente du conseil d'administration de l'ACE, du Président de la FINC et de la Présidente de Synergie. La signature de cet accord par tous les acteurs de la filière marque une avancée significative dans les travaux menés depuis 3 ans

Nous tenons à saluer la très bonne mobilisation des adhérents pour le versement des cotisations annuelles, qui contribuent fortement à la stabilité financière de notre association.

Bonne lecture...

Au sommaire

PRODUCTION D'ENERGIE	2
Installations de première catégorie	2
Installations de deuxième et troisième catégorie	2
SOLAIRE THERMIQUE	2
Politique générale	2
Financement des installations	3
Qualité du matériel	3
Formation des professionnels	3
MAITRISE DE L'ENERGIE	3
Lancement de la mission « diagnostics énergétiques »	3
Commission performance énergétique des bâtiments	4
RAYONNEMENT INTERNATIONAL	4
Mission Tonga	4
ECOMOBILITE	4
COMMUNICATION	4
Echange avec Virginie Ruffenach.....	4
Site internet synergie.....	5
Matinale de la CCI	5

PRODUCTION D'ÉNERGIE

INSTALLATIONS DE PREMIERE CATEGORIE

Par arrêté du 14 mai 2019, le Gouvernement a lancé la quatrième période d'instruction comprenant l'ouverture de 40 MWc pour le photovoltaïque dont 30 MWc sur la commune de Népoui, directement connectés à la centrale Jacques Iekawé, 10 MWc pour des projets de 4MWC maximum chacun sur terres coutumières, ainsi que 10 MW pour des projets éoliens.

A la demande des producteurs d'énergie et en concertation avec le gestionnaire de réseau, Synergie propose au Gouvernement et à la DIMENC une évolution du contrat type de raccordement pour les centrales photovoltaïques de première catégorie, afin d'assurer une comptabilité plus précise des productions.

INSTALLATIONS DE DEUXIEME ET TROISIEME CATEGORIE

Concernant les installations de deuxième catégorie, le quota de 3 MWc est désormais atteint, ce qui implique que tous nouveaux dossiers, en autoconsommation et en revente totale sont désormais considérés comme hors cadre réglementaire et ne seront donc pas traités.

En réaction à cette annonce, les acteurs ont rencontré le membre du Gouvernement sortant en charge de l'énergie pour insister sur les conséquences de cette situation. Il a été demandé une modification du cadre réglementaire, dans le sens où les projets en autoconsommation ne soient plus comptabilisés dans le quota et qu'un nouveau quota soit alloué pour les projets en revente totale. Cette décision dépend maintenant du nouvel exécutif mais le cluster s'engage dès à présent à recenser les informations relatives aux dossiers en stand-by dans l'optique d'appuyer sur la dynamique de ce secteur d'activités.

Le bureau directeur a renouvelé sa position sur la nécessité de démarrer la professionnalisation de la filière photovoltaïque, en réponse au nombre de fournisseurs et d'installateurs toujours croissant. Cette démarche coïncide également avec les exigences toujours plus strictes des sociétés d'assurances. Dès le mois de juillet, des groupes de travail vont être mis en place pour aborder les différents problèmes identifiés. Synergie envisage de solliciter un accompagnement financier auprès du Gouvernement pour mener à bien cette mission.

SOLAIRE THERMIQUE

POLITIQUE GENERALE

Comme annoncé dans l'édito, Synergie se félicite de la signature de l'accord de filière solaire thermique par les parties en charge du pilotage, à savoir :

La lettre d'information du cluster

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, représenté par son Président Philippe Germain,
- L'Agence Calédonienne de l'Energie, représentée par sa Présidente Nina Julié,
- La Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie, représenté par son Président Xavier Benoist
- Synergie, pour le compte de la filière, représenté par sa Présidente Nathalie Klein.

L'accord prévoit un ensemble de mesures dont la mise en application court entre le troisième trimestre 2019 et la fin du deuxième trimestre 2020. A noter qu'il est prévu que le Gouvernement rende obligatoire l'installation de système de production d'eau chaude à base d'énergie renouvelable pour les logements neufs.

FINANCEMENT DES INSTALLATIONS

La demande portée par l'ACE auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) pour accéder au Fonds Vert dans l'optique d'un déploiement massif du solaire thermique suit son cours. Une pré-étude de faisabilité doit être diligentée par l'ACE pour déterminer la capacité technique des entreprises à répondre à ces futures demandes.

Pour rappel, l'ACE envisage de solliciter 120 millions d'euros afin d'accompagner les actions de maîtrise de l'énergie via un système de tiers-investisseurs en lien avec les concessionnaires d'électricité, dont l'équipement en chauffe-eau solaire.

QUALITE DU MATERIEL

Les distributeurs, accompagnés par la FINC, finaliseront très prochainement la rédaction des référentiels pour les chauffe-eau solaires (fabriqué en usine ou à façon). Une fois ces référentiels finalisés et validés par le CTE (Comité Technique d'Evaluation), ces référentiels constitueront une base normative pour les équipements produits sur le territoire, en lien avec les normes françaises en vigueur. Les maîtres d'ouvrages seront incités à demander ces normes.

FORMATION DES PROFESSIONNELS

La première session de formation à destination des poseurs de chauffe-eau individuel se déroulera fin juillet. Elle est ouverte à 8 personnes mais d'autres sessions pourront être programmées rapidement, une fois les stagiaires identifiés. **Nous invitons vivement les professionnels à se rapprocher du CFA de la CMA pour s'inscrire dans les plus brefs délais : gaelle.galand@cma.nc**

MAITRISE DE L'ENERGIE

LANCEMENT DE LA MISSION « DIAGNOSTICS ENERGETIQUES »

Synergie a officiellement démarré la mission de structuration des diagnostics énergétiques par le biais d'une réunion avec les bureaux d'études concernés

et la diffusion d'un questionnaire à destination des maîtres d'ouvrages. Ce questionnaire doit permettre de recenser les forces et les faiblesses du dispositif technique et financier existant. Pour rappel, la mission de structuration doit durer 6 mois et doit permettre de développer le recours aux diagnostics énergétiques, pour atteindre l'objectif fixé par l'ACE de 80 audits par an.

COMMISSION PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Il a été convenu que Synergie pilote le groupe de travail relatif à la création d'une norme, dans le cadre du Référentiel de Construction de Nouvelle-Calédonie (RCNC), pour traiter de la performance énergétique des bâtiments. Très largement inspirée du projet de réglementation énergétique, cette norme qui sera applicable volontairement par les maîtres d'ouvrages, permettra de qualifier les bâtiments performants sur leur enveloppe et leurs équipements. Le groupe de travail souhaite pouvoir proposer un référentiel abouti au début du quatrième semestre et une mise en application au 1^{er} janvier 2020, comme l'ensemble des autres normes.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MISSION TONGA

Le cluster peine à récolter les informations nécessaires à la finalisation de la première phase (état des lieux) pour l'étude à destination du Royaume de Tonga et qui traite des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, de la gestion de l'eau, des déchets et de la mobilité. Ce dossier devra néanmoins être finalisé d'ici le quatrième trimestre 2019.

ECOMOBILITE

Lors d'une réunion le 2 avril, il a été convenu que soit constitué un groupe de travail, composé du Gouvernement, des partenaires institutionnels, des concessionnaires électriques et de Synergie, pour définir la méthodologie à adopter pour définir une politique publique de l'électromobilité, dont la priorité sera d'identifier le système le plus à même de répondre aux besoins du territoire en matière de bornes de recharge.

Dès le 17 juillet, les acteurs se retrouveront pour lancer ce groupe de travail.

COMMUNICATION

ECHANGE AVEC VIRGINIE RUFFENACH

Mme Ruffenach, nouvelle présidente de la commission Energie au Congrès a souhaité rencontrer le cluster pour identifier les dossiers prioritaires et compléter sa compréhension du secteur de l'énergie. Fait marquant de cette rencontre, l'Avenir en Confiance annonce que ses membres au Congrès

La lettre d'information du cluster

solliciteront les acteurs économiques, dont Synergie, lors de l'instruction de lois de pays ou de délibération en lien avec leurs thématiques.

SITE INTERNET SYNERGIE

Pour rappel, le site internet www.synergie.nc est opérationnel avec une zone « adhérent » qui regroupe bon nombre de documents (compte-rendu, procès-verbaux, documents administratifs...).

MATINALE DE LA CCI

Certains adhérents sont intervenus lors de la matinale solaire thermique, organisée par la CCI pour présenter l'intérêt de l'eau chaude solaire dans les process industriels, en substitution partielle des outils classiques.

